



Secteur touristique bel et bien dupé par le Gouvernement ?!

Le Gouvernement vient d'annoncer, par l'entremise du secrétaire d'Etat au Tourisme Jean-Baptiste Lemoyne, les premières estimations de l'impact de la crise de la Covid-19 sur le secteur touristique.

Un impact qui se dénombre en plusieurs dizaines de milliards d'euros (30 à 40).



Le gouvernement se veut optimiste

Un discours rassurant

Face au manque à gagner pour le secteur, il est annoncé une prolongation et une extension des divers dispositifs d'aides au secteur.

Dans son entretien avec *Le Journal du Dimanche* publié le 9 août, M. Lemoyne estime que si une partie de la clientèle étrangère « a disparu », celle-ci a été remplacée pour partie par la clientèle nationale.

En effet, 7 vacanciers français sur 10 ont choisi l'Hexagone pour leur séjour estival.

Des chiffres de fréquentation surgonflés

Néanmoins, cela ne saurait être suffisant pour que l'on s'en réjouisse.

D'abord, quid de la situation en Outre-mer ? Celle-ci n'étant pas détaillée, nous supposons qu'elle n'est pas meilleure que l'Hexagone.

Ensuite, si 70% des vacanciers français ont choisi l'Hexagone, cela ne signifie pas que 70% des 67 millions de français sont partis en vacances dans l'Hexagone, loin de là ! Et c'est bien là tout le problème, nous le savons, structurellement, moins d'1 français sur 2 part en vacances¹. Et il n'y a pas de motif pour que cette proportion soit revue à la hausse cette année, bien au contraire...



Photo : Radio France



Pourtant le gouvernement entrave la prise de congés

L'ordonnance 2020-430 sur le retrait de jours de congé et de récupération du temps de travail (RTT) est critiquable à maints égards.

Ordonnance socialement injuste...

L'ordonnance instaure une inégalité entre les personnels salariés publics, selon la quotité de travail effectuée durant la crise de la Covid-19.

Alors qu'à l'instar de leurs homologues du secteur privé, ils ne sont pas responsables de la crise de la Covid-19.

Techniquement confuse...

De surcroît, les agents publics n'ont connu le nombre de jours de congés volés soustraits, au mieux qu'en juillet : achevant de compromettre la planification des congés estivaux restant... !

... et économiquement absurde

Enfin, face à un secteur touristique en difficulté, il est manifestement inconséquent de retirer des jours de congé sur le dos des salariés publics. Cela constitue un « manque à gagner » évident pour tous les lieux de détente et territoires touristiques !



Pour conclure : le bénéfice des congés est garant de l'intérêt général !

Nous encourageons tous les personnels publics, et au cas particulier, ceux de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à **contester toute mesure de retrait de jours de congé/RTT**. Nous avons élaboré en ce sens en début de période estivale un modèle de recours pour chaque branche de personnels². Il est librement utilisable par chacune et chacun, **afin de répondre à l'intérêt collectif de toutes et tous**.

Paris, le mardi 11 août 2020

1 Voir le 4 pages d'études économiques de la Direction des grandes entreprises (DGE) de Bercy https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/4p-DGE/2016-12-4p65-non-depart.pdf
2 Voir notre dossier dédié : <http://www.solidaires-douanes.org/ordonnance-Conges-RTT>

